

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n° 2021 – 19/10/2021 – 10

Travaux de la commission FSDIE du 7 septembre 2021

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 5 octobre 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 7 septembre 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 19 octobre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 7 septembre 2021
Tableau commission FSDIE du 7 septembre 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 07/09/2021, à 9 h 30

Teams

Compte-rendu

Membres

Présent.e.s : Ambre Adamiak, Léa Clouzot, David Cousson, France Herrscher (BVE), Véronique Lahaie, Léana Mc Carthy, Alain Rauwel.

Excusé.e.s avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à Ambre Adamiak), Maxence Roulliat (procuration à L. Clouzot).

Absent.e.s : Liam Fontaine, Soline Pion.

Associations représentatives et conventionnées

Présentes :, Epi'campus (Lucinda Happi), FEBIA (Louis Octobon), Génération campus (Simon Barret).

Excusées : Adexpra, ASUB 71, ESN InsiDijon.

Excusées avec procuration : AEAEGUD (procuration à S. Barret), BEDAPS (procuration à L. Octobon).

Absentes : ASUB, Parlement des Etudiants.

Ambre Adamiak accueille les membres en cette nouvelle rentrée universitaire et cette 1^e commission FSDIE de l'année 2021/22.

Informations fonctionnement de la commission FSDIE

- Des élections sont à prévoir pour pourvoir les sièges des élus usagers démissionnaires (Gwladys Bouillin, élue du CA qui siégeait en commission FSDIE, Vincent Miconnet qui siégeait en commission Subventions culturelles, plus les éventuels autres démissionnaires qui apparaîtraient dans les prochains jours).
- Le calendrier prévisionnel des commissions a été publié sur uB-Link à destination des associations et communiqué aux membres de la commission par mail, en juillet dernier.

Informations au sujet de la commission de ce jour :

- Les 3 dossiers de demande de subvention à étudier ont été déposés par : AESFD, ADDICT et OPEIF. L'avis rendu par la commission est consigné dans le tableau ci-joint.
- 1 dossier incomplet par ESN InsiDijon, il ne pouvait donc pas être traité conformément à la section 6, p. 3 du règlement du FSDIE : « *Présenter dans le dossier l'ensemble des justificatifs de dépenses liées à la manifestation [...] et plus généralement toutes les pièces et informations demandées au dépôt* »
Cela sera indiqué à l'association.

Tous les points étant épuisés, la séance est levée à 10 h 30

CFVU du 5/10/2021 : Avis favorable à l'unanimité

Commission FSDIE du 07/09/2021												
N° dossier	Association	Projet / objet	Date dépôt dossier	Dossier en report de	Date début	Date fin	Budget total	Montant FSDIE sollicité	Avis commission	Montant accordé	Commentaires	
Projets												
2021-30	OPEIF (ORGANISATION POUR LA PROMOTION DES ECHANGES INTER-FACULTES)	ECHANGE INTER-FACULTES FRANCE-TOGO	03/06/2021	/	07/06/2021	09/07/2021	13 616,42 €	3 500 €	Favorable pour le montant sollicité	3 500 €	Relève les partenariats et recherche de fonds, la participation des membres, les efforts budgétaires (car et non pas train ou autre pour se rendre à Paris). La subvention sollicitée est en deçà des 50 %. La commission souhaiterait avoir un retour	
2021-31	ADDICT (Association Dijonnaise d'Information-Communication)	Campus News Dijonnais	23/08/2021	FSDIE 26/05/2021	01/09/2020	01/07/2022	1 524,87 €	689 €	Favorable pour le montant sollicité	689 €	Attention à la facture 2 qui est adressée à une personne et non l'association. Il faudra faire une note de frais, à la fois pour la tenue de la comptabilité, et pour le bilan de ce projet. Le budget est corrigé, les justificatifs sont tous fournis. Les remarques de la précédente commission ont bien été prise en compte Creativ Cloud : on conseille de ne pas s'engager sur plus que le mandat en cours, engage à être vigilants	
2021-32	AESFD (Association des étudiants sages-femmes de Dijon)	Conseil d'administration n°1 de l'ANESF du mandat 2021-2022	25/08/2021	/	01/10/2021	03/10/2021	8 100,00 €	4 050 €	Report	0 €	Le budget est faux : certains montants sont des arrondis, certains calculs sont faux (le total nourriture et emballage s'élève à 840,89 € et non 900 €), certains montants ne sont pas ceux des justificatifs fournis (le logement s'élève à 5398,00 € et non pas 5400 €, le transport à 505 € et non 500 €). Puis, la ligne "imprévus" n'est pas recevable, d'autant moins qu'il n'y a aucun justificatif. Les lieux ne sont pas précisés, il n'y a pas assez de détail quant au programme. Le total des charges est inférieur à celui présenté, et donc, le montant de la subvention qui peut être sollicitée est automatiquement moindre. Le dossier doit être corrigé et complété. Un accompagnement peut être proposé si l'association le souhaite. L'association doit s'impliquer plus, rechercher des optimisations des frais, corriger le budget et les mises en conformité avec les justificatifs, et détailler plus ce qu'est ce week-end (les aspects de formation, de rencontres ou autre...). Seuls les aspects alimentaires ressortent ici. Enfin, la fiche d'engagement est incomplète, il y manque le titre du projet. La commission regrette un manque de recherche d'optimisation, comme le logement chez les uns et les autres par ex, et une demande qui semble être maximale. Un avis défavorable a été émis mais la majorité se prononce en faveur d'un report.	
Total								8 239 €			4 189 €	

Instances :	
CFVU	05/10/2021
CA	19/10/2021